



Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture
Commission de la formation professionnelle agricole
Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
Landwirtschaftliche Berufsbildungskommission

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Aux formateurs en entreprise



Notre réf. RG/cl

Date 11 avril 2023

Création du contrat d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Depuis 2018, les **formateurs-trices** sont chargés-es de remplir en ligne le contrat d'apprentissage avec leur apprenti-e sur la plateforme SFOP.

Tout d'abord, rendez-vous sur le **site** suivant :

<https://www.lehrvertrag.info/Default.aspx>

Ensuite, **remplissez le contrat** au fur et à mesure en veillant à respecter les indications inscrites dans la procédure officielle.

Puis, **imprimez** le contrat en **3** exemplaires. Vous et votre apprenti-e devez les **signer**.

Imprimez aussi l'**annexe obligatoire** en **3** exemplaires depuis le lien suivant, et **signez-la** :

<https://www.vs.ch/web/sca/formateur-en-entreprise>

Une fois les **3 contrats et les 3 annexes imprimés et signés**, envoyez les documents à l'adresse suivante :

Si votre apprenti étudie à Châteauneuf :

Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf
Secrétariat
CP 621
1951 Sion

Si votre apprenti étudie à Viège :

Landwirtschaftszentrum Visp
Sekretariat
Postfach 368
3930 Visp

Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la **procédure officielle** « Enregistrer un contrat sur la plateforme SFOP » en **annexe** à ce document.

D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Raphaël Gaillard
Directeur

Annexe mentionnée



Av. Maurice-Troillet 260, CP 437, 1950 Sion (Châteauneuf) - www.vs.ch/agriculture
Tél. 027 606 77 00 - Fax 027 606 77 04 - e-mail : chateauneuf@admin.vs.ch

CHÂTEAUNEUF
AGRICULTURE